Image not found or type unknown

Refus d'un changement de statut

Par **sadiyah**, le **12/08/2009** à **11:23**

Bonjour à tous,

Je viens de découvrir ce site et j'en profite pour vous soumettre mon problème.

Je suis jeune diplômée d'un Master 2 en Management et Développement Durable depuis Avril 2008.

Je suis arrivée en France en 2002 pour mes études et j'ai pour cela obtenu tous les ans un titre de séjour d'un an.

A la suite de mon Master, j'ai eu un contrat de travail à durée indéterminée de la part de l'entreprise qui m'acceuillait depuis pratiquement 4 ans en alternance.

Nous avons ensuite entamé une démarche de changement de statut auprès de la DDTEFP.

J'ai reçu un refus de leur part avec comme explication que mon salaire était inférieur à 1,5 SMIC. Ce qui n'était pas faux, mais je travaillait pour une petite SARL qui n'avait pas les moyens de me payer plus et moi j'avais décidé de me contenter de ce travail en attendant de trouver mieux.

La conséquence de ce courrier est que mon employeur a décidé de ne pas faire recours et donc d'interrompre mon contrat de travail avec comme motif, un refus de renouvellement d'autorisation de travail.

Je suis encore dans ma période où je peux contester leur décision par un recours (jusqu'au 23 août), cependant, je n'ai pas grand chose à leur apporter aujourd'hui, le petit boulot que j'avais n'existe plus et les mois de juillet et août ne sont pas les meilleurs mois pour les recrutements.

Puis je quand même envoyer un courrier de recours, de sorte à avoir un délai supplémentaire?

Je risque de recevoir un arrêté de reconduite à la frontière si mon titre de séjour expire sans que je ne trouve un autre poste. Pour le moment il est valable jusqu'au 1er Septembre.

Merci de m'éclairer sur la démarche que je pourrais suivre.

Par **sadiyah**, le **16/08/2009** à **13:01**

Y'a t'il quelqu'un pour m'apporter une réponse?

Par **etrangers sans droit**, le **21/08/2009** à **14:26**

je pense que le droit du travail a été respecté, sans le soutien de l'entreprise au moins une lettre attestant de vos compétences et de votre sérieux aurait pu vous aider.
aujourd''hui une entreprise qui veut vous embaucher devra s'acquitter d'une taxe pour l'OFII (anaem) pour un premier emploi mais avant tout il faut obtenir une promesse d'embauche détaillé (durée, rémunération...)à remettre à la préfecture
l'entreprise devra s'adresser à la DDTEFP
expliquer par courrier dans quel est votre projet de vie en france vos attaches, ce qui vous attend au pays
n'hésitez pas à me contacter voir blog

Par **sadiyah**, le **01/09/2009** à **17:57**

Merci d'avoir pris le temps de me répondre. J'essaie de vous joindre via votre blog. Merci encore

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés